

# Tour des Monts du Cantal en vélo électrique VTTAE ou VTCAE -Étape 1 Aurillac - Pailherols



Cantal - Aurillac





Bords de Jordanne - Aurillac (CD15-ST)

Aprés avoir quitté Aurillac, villepréfecture du Cantal, l'itinéraire remonte progressivement la vallée de la Cère. Après le col de Curebourse (997 mètres), le tracé bascule dans la vallée du Goul puis remonte sur le plateau pour rejoindre Pailherols.

#### Infos pratiques

Pratique: VTTAE

Durée: 2 h 30

Longueur: 36.2 km

Dénivelé positif: 1026 m

Difficulté : Niveau rouge - Difficile

Type: Traversée

## **Itinéraire**

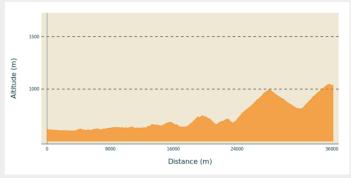
Départ : Aurillac

Balisage : Itinéraire de VTT à Assistance

Électrique Sports cyclistes **Communes**: 1. Aurillac 2. Arpajon-sur-Cère

- 3. Vézac
- 4. Yolet
- 5. Polminhac
- 6. Vic-sur-Cère
- 7. Saint-Clément
- 8. Jou-sous-Monjou
- 9. Pailherols

### **Profil altimétrique**



Altitude min 602 m Altitude max 1046 m

Cet itinéraire n'est pas balisé

Praticable: du 01/05 au 31/10.

Sous réserve de conditions météo favorables.

D Face au parvis du Conseil départemental prendre la piste cyclable à droite. Elle contourne le bâtiment et rejoint la rue du Pont d'Aliès. L'emprunter et dépasser les bâtiments de l'Arche et du foyer médicalisé. Traverser le parking Paul Doumer en longeant la rivière (Jordanne), puis la traverser par la passerelle. Remonter le passage Pierre Laroque. Traverser le carrefour et poursuivre en face rue de Clairevive. Au bout du lotissement poursuivre sur la voie verte de Vorona qui longe la Jordanne à main droite. Rejoindre la rue Louise Michel, et, au carrefour suivant, emprunter la piste cyclable qui remonte l'allée Georges Pompidou.

1 Traverser le rond-point Henri Tricot par les aménagements cyclables (attention fort trafic). Poursuivre sur la piste cyclable en suivant la D920 à main droite sur environ 500 mètres. Avant le rond-point René Cassin prendre à droite au niveau du bâtiment de négoce en vins et remonter la rue du Lavoir. Prendre à droite sur la rue Marc Seguin. Après le garage auto, au cédez-le-passage, remonter l'avenue Jean Jaurès par la voie verte. Au croisement, prendre en face la rue de Chauffour. La remonter jusqu'au prochain croisement. Prendre à gauche, traverser le pont qui enjambe la voie ferrée, puis remonter complètement la rue du four à Chaux. Prendre à droite et passer sous la voie ferrée. Remonter la ruelle puis prendre à gauche la rue du Général Leclerc. Poursuivre sur la D58 (rue Jean Toyre). Au rond-point poursuivre sur la D58 en direction de Vezac. Au croisement, prendre la D990 jusqu'au rond-point (attention fort trafic).

2 Prendre la deuxième sortie en direction de Polminhac (D108). Poursuivre sur cette petite route jusqu'au hameau du Rieu puis prendre la D8 en direction de Polminhac. Traverser successivement les hameaux de Lalo, Esmonts et Marfonds. Au croisement prendre en direction de Badailhac (D57).

- 3 Dans un virage au niveau d'un hangar agricole, quitter la D57 et prendre à gauche en direction de Vic-sur-Cère. Traverser les hameaux de Aris, Olmet et Comblat-le-Pont. Poursuivre sur la D8 en direction de Curebourse.
- 4 À l'entrée de Vic sur Cère prendre la D154 en direction du Rocher des Pendus puis poursuivre l'ascension par la D54 jusqu'au col de Curebourse qui culmine à 997 mètres. (Au parking sur la droite, possibilité d'aller voir le Rocher des Pendus Accès piéton 10 mn aller/retour).

5 Au carrefour poursuivre sur la D54 jusqu'à Pailherols.

Site web (URL): <a href="http://www.iaurillac.com/">http://www.iaurillac.com/</a>

Téléphone: 04 71 48 46 58 Mél: courrier@iaurillac.com

## Sur votre chemin...



# **Toutes les infos pratiques**

Au bord de l'eau
<b>1</b> En forêt
i En montagne
<b>1</b> En plein air
<b>▲</b> Recommandations
Vigilance à la traversée des carrefours routiers
Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.

### **Comment venir?**

Parking conseillé

7 rue des Carmes

#### **Source**

Office de Tourisme du Pays d'Aurillac

http://www.iaurillac.com/